

# REGLEMENT

## SRRC Cup

Date : 1 septembre 2023

Version : 1.0 – NG

<b>Version</b>	<b>Description des modifications</b>	<b>Date</b>
1.0	Nouveau règlement	01.09.2023

1. INTRODUCTION.....	3
2. SRRC.....	4
3. MEMBRE SRRC PARTENAIRE.....	5
4. « BUDGET TYPE ».....	6

# 1. INTRODUCTION

Dans le but de pouvoir bénéficier de plus de compétitions au cours d'une saison, la Swiss Rock'n'Roll Confederation propose, en collaboration avec un club (ou un groupe de clubs), d'organiser une compétition basée sur un concept d'un concours très simple.

Le nombre de SRRC Cup est limité à une par demi-saison (1x au printemps, 1x en automne). Dans le cas d'un manque de compétition au cours d'une année, la SRRC peut lancer un appel aux clubs afin d'organiser des SRRC Cups supplémentaires. Pour ce faire, un délai suffisamment long sera respecté :

- En septembre pour l'organisation d'une SRRC Cup au printemps de l'année suivante
- En janvier, pour l'organisation d'une SRRC Cup en automne de la même année.

Chaque club peut être concerné par un tel événement, sous certaines conditions.

## 1.1. CONDITIONS D'ORGANISATION

- Concept « Low cost »
- Pas de jeu de lumières
- Triple halle (dont une sert de salle d'échauffement) ou deux halles et une autre dans le même complexe
- Entrée gratuite
- Parking à disposition

## 1.2. CONDITIONS POUR ÊTRE UN PARTENAIRE\*

- Club de status D, Club de status C
  - 1x / année
  - Taxe de CHF 1500.- à payer à la SRRC
- Club de status B
  - 1x / année
  - Taxe de CHF 3000.- à payer à la SRRC
- Club de status A
  - 1x / année, à condition d'organiser déjà un autre concours la même année (SRRC ou WRRC)
  - Taxe de CHF 4000.- à payer à la SRRC

\* Le statut du club est pris en compte au moment de la demande

## 2. SRRC

### 2.1. CE QUE LA SRRC DOIT ORGANISER

- Un répondant officiel qui sera le seul interlocuteur avec le club (Directeur sportif)
- Organisation générale de la compétition
  - Correspondance avec les clubs
  - Convocation des juges
  - Horaire
- Le son de la compétition (pas de jeu de lumière pour ce type de compétition)
- Le speaker
- Les coupes ou les médailles
- Une équipe d'encadrement durant la compétition
  - Enregistrement des danseurs
  - Bureau de championnat
  - Supervision de la mise en place de la salle (pour respecter les normes règlementaires)
- Matériel promotionnel de la fédération (facultatif)
  - Flyers
  - Banderoles

### 2.2. CE QUE LA SRRC PAIE

- La location de la salle
- La location du système sono de la compétition
- Le bureau de championnat
- Le speaker
- L'assistance médicale
- Les coupes ou médailles

## 3. MEMBRE SRRC PARTENAIRE

### 3.1. CE QUE LE CLUB (GROUPE DE CLUBS) DOIT ORGANISER

- Un répondant officiel qui sera le seul interlocuteur de la SRRC
- Trouver et réserver une salle
  - Salle triple / double salle + une salle d'échauffement dans le même complexe
  - Réservation au nom du club
  - Accord de la SRRC obligatoire avant finalisation de la réservation
- Faire toutes les autorisations de manifestations nécessaires au niveau communal
- Une buvette (boissons & Snacks – Sandwiches)
- Un écran pour les résultats
- L'assistance médicale
- Bénévoles pour installer / ranger la salle (environ 10)
- Bénévoles durant la compétition
  - Entrée/sortie danseurs derrière la scène (1)
  - Affichage – bureau (1)
  - Buvette – Restauration (2-3)
- Publicité de l'événement dans la région (facultatif)
  - Programme de la manifestation
  - Sponsoring

### 3.2. CE QUE LE CLUB (GROUPE DE CLUBS) GAGNE

- Recette de la buvette
- Recette d'un éventuel sponsoring
  - Programme de manifestation
  - Banderoles
  - Autres

## 4. « BUDGET TYPE »

Afin de se faire une idée au sujet de ce que cela coûte d'organiser une SRRC Cup, notamment pour les clubs avec moins d'expérience, nous vous proposons un « budget type » ci-dessous. Bien sûr, selon les conditions de chaque organisateur, celui-ci peut varier à la hausse ou à la baisse.

Budget type pour un club C ou D

Recette	Perçu par le partenaire	Perçu par la SRRC
Catering	2000	
Sponsoring	500	
Taxe SRRC		1500
Total :	2500	1500
Dépenses	Payé par le partenaire	Payé par la SRRC
Taxe SRRC	1500	
Location salle (inclus pompiers)		1000
Système son		600
1 <sup>er</sup> secours		600
Bureau		500
Présentateur		200
Coupes, cadeaux officiels		600
Autorisations administratives	100	
Total	1600	3500
<b>Bénéfice :</b>	<b>900</b>	<b>-2000</b>

*Remarque :*

*Ce règlement est publié en français et en allemand. Si une différence d'interprétation devait surgir, c'est le règlement en français qui fait foi.*